

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune
THENELLES

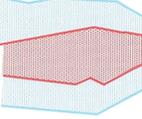
PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET DES BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Echelle: 1/10 000

Nota: Le présent plan étant établi à une échelle importante, il convient pour plus de précision, de se rapprocher des services gestionnaires.

Le 12 Avril 2010

LEGENDE

-  **A4** Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
-  **AS1** Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.
-  **I3** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz.
-  **I4** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
-  **PM1** Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.
-  **PM2** Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées implantées sur un site nouveau.
-  **T1** Zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer.
-  **T7** Servitudes aéronautiques. Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.
-  Limite communale.

